

AVIS DE CONCOURS



Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine ouvre pour les collectivités et établissements publics territoriaux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan, au titre de l'année 2022, le concours de

GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE

Catégorie C - Femme / Homme

- **Nombre de postes : 50 postes** (concours externe : 30 ; premier concours interne : 12 ; deuxième concours interne : 8)
- **Épreuves écrites d'admissibilité : le 3 mai 2022**, au Parc de l'Aumallerie à La Selle en Luitré (35) et au siège du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard (35).
- **Épreuves d'admission :**
 - épreuves physiques : courant 2^{ème} semestre 2022, en Ille et Vilaine (35),
 - tests psychotechniques : le 20 octobre 2022, en Ille et Vilaine (35),
 - entretiens : courant du 2^{ème} semestre 2022, au siège du Centre de gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard (35).

Le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine se réserve la possibilité, au regard des contraintes matérielles d'organisation et des inscriptions effectives, de modifier ces dates et/ou lieux.

CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATE DES EPREUVES ECRITES	PERIODE D'INSCRIPTION
<p>Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme classé au moins de niveau V (niveau 3 de la nomenclature européenne) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles (CAP, BEP ...) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p>	<p>3 mai 2022</p> <p>Le détail des épreuves peut être consulté dans la brochure du concours disponible sur le site du CDG 35 : www.cdg35.fr</p>	<p><u>Pré-inscription en ligne</u></p> <p>du 5 octobre au 10 novembre 2021, 23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine).</p> <p>Une pré-inscription en ligne au concours de gardien-brigadier de police municipale, session 2022, sera ouverte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur le site internet du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine : www.cdg35.fr - par l'intermédiaire du portail national « concours-territorial.fr ». <p>La préinscription en ligne générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que l'espace sécurisé propre à chaque candidat, appelé « espace candidat ».</p>
<p>Le premier concours interne est ouvert aux agents publics de la fonction publique territoriale exerçant depuis au moins deux ans, au 1^{er} janvier 2022, des fonctions d'agent de surveillance de la voie publique.</p>		<p><u>Validation d'inscription en ligne</u></p> <p>du 5 octobre au 18 novembre 2021, 23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine).</p> <p>Attention : la préinscription effectuée par le candidat sur le site Internet ne sera considérée comme inscription définitive que lorsque le candidat aura validé son inscription en ligne, à partir de son espace candidat.</p> <p><u>En l'absence de validation d'inscription en ligne dans les délais (soit au plus tard le 18 novembre 2021, 23 h 59 dernier délai), la préinscription en ligne du candidat sera annulée.</u></p> <p>Le candidat pourra, dans le même temps, déposer de manière dématérialisée les pièces justificatives requises, à partir de son espace candidat.</p> <p>A titre exceptionnel, les candidats pourront transmettre par voie postale, leurs pièces justificatives requises (accompagnées du formulaire permettant l'identification du candidat), sous réserve que la validation en ligne ait été faite dans les délais requis (c'est-à-dire au plus tard le 18 novembre 2021, 23 h 59 dernier délai).</p>
<p>Le deuxième concours interne est ouvert aux agents publics mentionnés au 3^o de l'article L.4145-1 du code de la défense et à l'article L.411-5 du code de la sécurité intérieure exerçant depuis au moins deux ans, au 1^{er} janvier 2022.</p> <p>Ces agents sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les volontaires des armées, en service au sein de la gendarmerie nationale (3^o de l'article L.4145-1 du code de la défense), - les agents âgés de 18 ans à moins de 30 ans, recrutés en qualité de contractuels de droit public pour une période de 3 ans, renouvelable une fois par reconduction expresse, afin d'exercer des missions d'adjoints de sécurité auprès des fonctionnaires des services actifs de la police nationale (article L.411-5 du code de la sécurité intérieure). 		